



Password : QBG6W7



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

15/07/2026/BE/AUT/2.038.410/BWII//

ROCHE

Roel Panneels

Rue Dante 75

1070 Anderlecht

Email: roel.panneels@roche.com

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2026/2038410]

Votre contact : heene Billie - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.17.54

E-mail: bheene@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

ROCHE - S.A.

Rue Dante 75, 1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation :

Rue Dante 75, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 615280

Demande de modification de permis ayant pour objet : le remplacement de deux chaudières au gaz et d'un système de climatisation à l'ammoniac par deux pompes à chaleur classées et un groupe frigorifique non classé

Madame, Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, le remplacement de deux chaudières au gaz et d'un système de climatisation à l'ammoniac par deux pompes à chaleur classées et un groupe frigorifique non classé permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre bien que les pompes à chaleur classées et le groupe frigorifique non classé auront encore un léger potentiel de réchauffement global par rapport à la quasi-absence de potentiel de réchauffement global pour le système de climatisation à l'ammoniac, mais qui est quant à lui dangereux pour la santé et inflammable. En terme d'énergie, les nouvelles pompes à chaleur devraient garantir une meilleure gestion énergétique des besoins en froid et en chaleur pour les différents besoins sur le site. En terme de bruit, le site se trouve en zones d'entreprises en milieu urbain (zone 4 selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage). En outre, l'utilisation de l'outil de calcul de niveau de pression acoustique à une certaine distance des pompes à chaleur de Bruxelles Environnement a permis de montrer que le niveau de puissance acoustique total de ces deux pompes à chaleur de bruits sera de 91 dBA. Dans ce cas, les seuils de bruit pour le voisinage ne seront pas respectés si aucune mesure préventive d'atténuation du bruit est mise en œuvre. Par contre, grâce à la mise en place de l'écran acoustique et visuel par le demandeur sur le toit de l'annexe arrière autour des deux nouvelles pompes à chaleur qui sont classées, les seuils de bruit pour le voisinage seront respectés. Concernant la pompe à chaleur non classée qui a un niveau de puissance acoustique de 58 dBA et qui sera installée au rez-de-chaussée derrière un mur, les seuils de bruit sur le voisinage sont respectés même sans mesure préventive d'atténuation du bruit supplémentaire. Par ailleurs, des mesures sont prévues pour prévenir ou atténuer l'impact vibratoire de ces nouvelles installations de refroidissement (présence d'amortisseur de vibration). Enfin, les installations de refroidissement fonctionnent en régime réduit pendant les nuits, le weekend et les jours fériés pour minimaliser le plus que possible les nuisances acoustiques pour les alentours.

Les transformations projetées ne sont donc pas de nature à augmenter les nuisances sur l'environnement ou le voisinage.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous (en gras)
:

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Batteries stationnaires	13440 VAh	3
132 B	Pompes à chaleur	- W1 : 110 kg de R744 - 121,9 kW (0,11 tonnes éq. CO ₂) - W2 : 10 kg de R290 – 43,9 kW (0,00 tonnes éq. CO ₂)	2
148 A	Transformateur statique	630 kVA	3
152 B	Parking à l'air libre	130 emplacements	1 B

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 15/07/2026.

- Plan : verdieping +3/+4
- Plan : Dakplan

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Marie-Pierre FAUCONNIER
Directrice générale

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **615280** octroyé à ROCHE situé Rue Dante 75 à 1070 Anderlecht a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le **.../08/2026** pour des installations situées à :

Rue Dante 75, 1070 Anderlecht
Référence BE : 2.038.410

Nature de l'activité: Immeuble de bureaux.

La modification vise : : Le remplacement de deux chaudières au gaz et d'un système de climatisation à l'ammoniac par deux pompes à chaleur classées et un groupe frigorifique non classé.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **615280** toegekend aan ROCHE gelegen Dantestraat 75 te 1070 Anderlecht werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op08/2026** voor de uitbating gelegen:

Dantestraat 75, 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.038.410

Aard van de activiteit: Kantoorgebouw

De wijziging beoogt: Het vervangen van twee gasketels en een ammoniakairconditioningsysteem door twee gecertificeerde warmtepompen en een niet-gecertificeerde koelinstallatie

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

